Prise de position No. 2022-03 Émise en mai 2022 Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient

Exposé de position : Les crimes d'apartheid d'Israël et le commerce des armes du Canada

A. Problème : Les pratiques d'Israël contre les Palestiniens sont de plus en plus reconnues par les experts de l'ONU et les ONG comme étant équivalentes au crime contre l'humanité qu'est l'apartheid, mais les responsables canadiens n'ont pas tenu compte de ces rapports..

- Rapport d'Amnestie sur l'apartheid en Israël : En février 2022, Amnestie internationale a publié un rapport de 280 pages intitulé « L'apartheid d'Israël contre les Palestiniens ». Il conclut qu'Israël a mis en place un régime institutionnalisé d'oppression et de domination contre le peuple palestinien, et que ses politiques équivalent au crime contre l'humanité qu'est l'apartheid, tel que défini dans le Statut de Rome de 1998 et la Convention sur l'Apartheid de 1973.[1]
- Rapport du rapporteur spécial sur l'apartheid en Israël: Le rapport d'Amnesty a été suivi en avril 2022 d'un rapport de Michael Lynk, rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qui a conclu que l'occupation israélienne depuis cinquante-cinq ans équivaut à l'apartheid.
- Autres évaluations des droits de l'homme : Au cours des dernières années, des conclusions similaires ont été présentées par Human Rights Watch, B'Tselem, Yesh Din, Al-Haq, et de nombreuses autres organisations palestiniennes, israéliennes et internationales.[2]
- L'inaction du Canada : Le Canada n'a pas réussi à s'engager sur le fond de ces graves allégations. Au lieu de cela, les responsables canadiens ont rejeté à plusieurs reprises l'analyse de l'apartheid, rejetant d'emblée l'expertise de pratiquement tout le secteur des droits de l'homme. Cela place le Canada dans une relation antagoniste envers tous ceux qui surveillent la situation des droits de l'homme sur place.

Recommandation:

Le Canada doit s'engager dans le consensus qui se développe parmi les organisations de défense des droits de l'homme, selon lequel Israël commet le crime d'apartheid, tel que défini par le droit international.

1. Le Canada devrait reconnaître l'analyse rigoureuse des organisations de défense des droits de l'homme sur le terrain, et condamner publiquement le gouvernement israélien pour ses crimes d'apartheid.
2. Le Canada doit prendre des mesures pour tenir les responsables israéliens responsables. À cette fin, le Canada doit :
   a) Suspendre le commerce militaire avec Israël (voir plus loin) ;
   b) Interdire le commerce avec les colonies israéliennes illégales en territoire palestinien occupé ;
   c) traduire en justice les responsables des crimes de l'apartheid, notamment en exerçant une compétence universelle et en soutenant une enquête de la Cour pénale internationale ;
   d) Soutenir le rétablissement du Comité spécial des Nations Unies contre l'apartheid ;
   e) Examiner et réviser tous les accords et activités bilatéraux avec Israël pour s'assurer qu'ils ne contribuent pas au maintien du système d'apartheid. Les accords nécessitant

une révision comprendraient :

i. L'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI) ;
ii. L'Accord Canada-Israël sur la coopération bilatérale en recherche et développement industriels (FCIRDI) ;
iii. Le protocole d'entente de partenariat stratégique Canada-Israël.

B. Problème : la valeur des exportations d'armes du Canada vers Israël a augmenté malgré une vaste documentation sur les violations des droits de l'homme par Israël, y compris l'apartheid.

- Les exportations d'armes du Canada vers Israël augmentent : Selon une analyse récente de CJPMO, la valeur des exportations d'armes du Canada vers Israël est à son plus haut niveau depuis 1987, et cette tendance s'accélère depuis le milieu des années 2000. Environ un quart des exportations au cours des dernières années ont été classées dans la catégorie des explosifs ou des composants connexes, ce qui peut inclure les bombes et les missiles.[3]

- Israël viole de façon répétée le droit international : L'occupation militaire d'Israël, ses offensives militaires répétées et les crimes contre l'humanité de l'apartheid, présentent une situation de risque extrême dans laquelle les exportations canadiennes peuvent contribuer à la violence contre les civils et aux violations du droit international. Cette situation est contraire aux obligations du Canada en vertu du Traité sur le commerce des armes (TCA).[4]

- Le Canada achète des armes à des sociétés d'armement israéliennes : Au cours des deux dernières années, le Canada a également attribué des contrats de technologie militaire à Elbit Systems, l'une des plus grandes entreprises d'armement israéliennes. Cela comprend 36 millions de dollars pour un drone de surveillance qui peut être utilisé à des fins militaires et civiles, et 8 millions de dollars supplémentaires pour une technologie de "gestion des combats". Ces mêmes armes ont été utilisées par Israël contre les Palestiniens, notamment lors de la dernière offensive militaire à Gaza en 2021.[5]

- <u>Il existe un précédent historique récent de restriction du commerce militaire avec Israël pour des raisons de droits de l'homme:</u>

    - De 1988 à 1995, le Canada a imposé une interdiction sur la plupart des échanges militaires en raison du recours à la violence par Israël contre les manifestants palestiniens pendant la première Intifada.[6]

    - Ces restrictions ont été levées parallèlement à la finalisation de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALECI). La reprise des ventes avait pour but d'encourager la participation d'Israël au processus de paix.[7]

    - Plus de 25 ans après, l'optimisme des accords d'Oslo est bien loin. Depuis la reprise des exportations d'armes du Canada, la croissance des colonies a triplé [8] and more than 10,000 Palestinians have been killed.[9] Le transfert d'armes du Canada à Israël ne peut raisonnablement pas être considéré comme une incitation à la paix.

- <u>Le traité international sur le commerce des armes (TCA) interdit les ventes d'armes aux violateurs des droits de l'homme :</u> Le TCA et son adoption par le Canada en 2019 donnent au Canada la justification et les outils dont il a besoin pour restreindre son commerce d'armes avec Israël. L'un des nombreux partisans du TCA, Amnesty International, déclare : « [Les signataires] doivent obéir à des règles strictes en matière de transferts internationaux d'armes. Le Traité a été conçu pour empêcher les armes mortelles de se retrouver entre les mains de personnes qui les utiliseront

pour commettre des violations des droits de l'homme, notamment des génocides, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre ».[10]

Recommandation:

Les autorités canadiennes devraient prendre des mesures immédiates et proactives pour éliminer les risques liés à ses exportations d'armes vers Israël.

1. Le Canada devrait suspendre tout commerce militaire avec Israël jusqu'à ce qu'il mette fin à l'occupation militaire, démantèle ses politiques d'apartheid et se conforme au droit international.
2. Le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international (FAAE) du Parlement devrait lancer une étude sur les exportations d'armes du Canada vers Israël. Cette étude devrait déterminer si les exportations passées et actuelles ont été utilisées contre des civils dans le TPO ou lors de frappes aériennes sur Gaza, et déterminer le risque que les exportations actuelles et futures soient également utilisées dans de tels contextes.
3. Le Canada devrait annuler ses contrats actuels avec la compagnie d'armement israélienne Elbit Systems.

[1] Amnesty International, "Israel's Apartheid Against Palestinians: Cruel System of Domination and Crime Against Humanity," February 2022.
[2] Human Rights Watch, "A Threshold Crossed: Israeli Authorities and the Crimes of Apartheid and Persecution," April 27, 2021; B'Tselem, "A regime of Jewish supremacy from the Jordan River to the Mediterranean Sea: This is apartheid," January 2021; Yesh Din, "The Occupation of the West Bank and the Crime of Apartheid: Legal Opinion," June 2020; Al-Haq et al., "Joint Parallel Report to the United Nations Committee on the Elimination of Racial Discrimination," November 2019. For an updated list, see CJPME, "Who is Talking About Israeli Apartheid?", https://www.cjpme.org/apartheid_list.
[3] CJPME, "Arming Apartheid: Canada's Arms Exports to Israel," April 2022, https://www.cjpme.org/arming_apartheid.
[4] CJPME, "Arming Apartheid: Canada's Arms Exports to Israel," April 2022, https://www.cjpme.org/arming_apartheid.
[5] See CJPME, "More Info: Elbit Systems and Canada," https://www.cjpme.org/stop_elbit_drone_about.
[6] CJPME, "Arming Apartheid: Canada's Arms Exports to Israel," April 2022, https://www.cjpme.org/arming_apartheid.
[7] CJPME, "Arming Apartheid: Canada's Arms Exports to Israel," April 2022, https://www.cjpme.org/arming_apartheid.
[8] At the end of 2019, there were 441,600 settlers living illegally in the West Bank, and 228,437 living in East Jerusalem. Peace Now Israel, "Settlement Watch," https://peacenow.org.il/en/category/settlement-watch.
[9] According to B'Tselem's database of casualties, Israeli forces have killed 10,157 Palestinians (including 2,183 children) between the start of the Second Intifada in September 2000 and the end of 2021. Accessed February 20, 2022, https://statistics.btselem.org/en/intro/fatalities.
[10] "Arms Control," Amnesty International, Accessed May 2, 2022, https://www.amnesty.org/en/what-we-do/arms-control.